

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26302899

Déposé
09-01-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0412777263

Nom(en entier) : **Transports Fernand Michel**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Cronos(H-G) 1
: 7110 La Louvière**Objet de l'acte :**ANNEE COMPTABLE, ASSEMBLEE GENERALE, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Maître **JEAN-PIERRE DERUE**, Notaire résidant au Roeulx, le 4 décembre 2025, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **TRANSPORTS FERNAND MICHEL** », ayant son siège à 7110 La Louvière section Houdeng-Goegnies, rue Cronos, 1, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0412.777.263 et assujettie à la TVA sous le numéro 0412.777.263.

1.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent, sur présentation du registre des actions nominatives,

**Résolutions modification de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire –
Modification des articles 22 et 33 des statuts**

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter au 15 mars de chaque année à 10 heures
et de remplacer le premier paragraphe de l'article 22 des statuts comme suit ; « *L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le 15 mars à 10 heures. Si ce jour est un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.* »

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société et de remplacer l'article 33 des statuts comme suit; «L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année. »

L'assemblée décide que l'exercice social en cours sera clôturé le 30 septembre 2026.

Troisième résolution – Pouvoirs

L'assemblée donne au notaire soussigné et à ses collaborateurs tous pouvoirs pour préparer, signer et déposer le texte coordonné des statuts de la société dans la base de données électronique prévue à cet effet, conformément aux dispositions légales en la matière.

Monsieur Didier MICHEL ou toute autre personne désigné par lui, est désigné en qualité de mandataire *ad hoc* de la société, afin de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la TVA, de la Banque carrefour des Entreprises ainsi qu' auprès du Moniteur Belge.

Aux effets ci-dessus, le mandataire *ad hoc* aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat qui lui confié.

POUR EXTRIAT ANALYTIQUE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MONITEUR BELGE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").